

FICHE DESCRIPTIVE BRUNEX® MULTILACK

1. APPLICATION DE PEINTURE

- 1.1** La surface Multilack BRUNEX® est un vernis d'apprêt, et non une couche de fond. Elle convient aux systèmes de vernis conventionnels et peut être recouverte de vernis PUR bi-composant, de vernis UV, de vernis durcissant à l'acide, de vernis nitrocellulosiques ou de vernis UV à base d'eau.
- 1.2** Comme il n'est pas possible de garantir d'une manière générale la compatibilité des différents systèmes de vernis, l'utilisateur doit dans tous les cas effectuer un test préalable (test d'accroche et de compatibilité) sur le revêtement de surface envisagé.

2. CONSIGNES DE MISE EN ŒUVRE

- 2.1** La sous-couche doit être exempte de poussière, de saleté et de graisse. Il n'est pas recommandé de la frotter avec un diluant.
- 2.2** Avant d'appliquer la peinture, poncer la sous-couche avec une granulation adaptée (≤ 220). Si la sous-couche est poncée jusqu'au support, appliquer une nouvelle sous-couche appropriée sur la zone poncée.
- 2.3** Pour l'application de matériaux de surface, respecter les recommandations du fabricant concernant le type d'application, la quantité à appliquer, le rapport de mélange et le séchage des bains de vernis.
- 2.4** En fonction des sollicitations auxquelles la surface finie devra répondre, prévoir une sous-couche d'apprêt supplémentaire ou plusieurs passages au pistolet, avec ponçage entre les couches.
- 2.5** Éviter les solvants visant à retarder ou accélérer le séchage, ainsi qu'une dilution trop importante des bains de vernis.
- 2.6** En cas d'utilisation de vernis nitrocellulosiques et durcissant à l'acide, la paraffine éventuellement présente dans le support peut entraîner des retards ou des défauts de séchage.
- 2.7** Les vernis en phase aqueuse peuvent rendre la surface des panneaux rugueuse et doivent être séchés immédiatement.

Ces indications sont données en bonne conscience sur la base des meilleures techniques actuellement disponibles. Elles ne constituent aucun engagement. Le devoir de diligence et la responsabilité concernant le traitement ultérieur de la surface sont à la charge de l'utilisateur.

Fabrique de portes Brunegg SA
Août 2014

